

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17/12/25

Note de synthèse

Conformément à l'article L1523-13 § 1^{er} – alinéas 3 et 4 , le Code de la Démocratie Locale (CDLD) prévoit que :

« Les convocations pour toute Assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents. Un point peut être ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cette demande est adressée au Conseil d'Administration au moins 45 jours avant la date prévue de l'Assemblée générale. A défaut d'être adressée dans ce délai, le point est ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale suivante.

Les convocations sont adressées par voie électronique au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée générale.»

Voici ci-dessous la note de synthèse.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Plan stratégique 2023-2025 - Etat d'avancement au 31/08/25 et clôture

Le Plan stratégique de SPI 2023-2025 - Etat d'avancement au 31/08/25 et clôture s'articule autour de 4 axes et est détaillé dans l'annexe 1.

2. Plan stratégique 2026-2028

Le projet d'entreprise pour 2026-2028 repose sur quatre axes stratégiques, pensés comme des leviers d'action pour répondre aux défis du territoire :

- Réindustrialiser la province de Liège en valorisant les terrains disponibles et en développant une offre pour des projets à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois ;
- Renforcer la supracommunalité, en tant qu'outil opérationnel au service de la Province de Liège et de ses 84 Communes et l'appui aux projets locaux, notamment via la fusion avec ECETIA et une proximité renforcée ;
- Briser l'isolement institutionnel, en fédérant les acteurs et moyens économiques liégeois autour d'une stratégie commune de développement et d'emploi ;
- Assurer un modèle économique d'entreprise durable et territorialement engagée.

Le plan stratégique complet est détaillé dans l'annexe 2.

3. Recommandations du Comité de Rémunération relatives aux rémunérations des Président et Vice-président du Conseil d'Administration, aux jetons de présence des Administrateurs et des membres du Comité d'Audit

Les recommandations du Comité de Rémunération relatives aux rémunérations des Président et Vice-président du Conseil d'Administration, aux jetons de présence des Administrateurs et des membres du Comité d'Audit sont détaillées dans l'annexe 3.

4. Démissions et nominations d'Administrateurs

Le cas échéant.